

Note de département

MRB | N° 2017-D-0585

Décision du 4 septembre 2017

**Décision n° 2017-D-585 du 4 septembre 2017
portant délégation de signature du Directeur de Département Matériel Roulant Bus
[MRB] au Responsable de la Mission Inspection du département MRB**

Le Directeur du Département Matériel Roulant Bus [MRB],

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports

Vu la délégation de pouvoirs n° 2017-107 consentie le 4 août 2017 au Directeur du Département MRB par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Thierry Calatayud, Responsable de la Mission Inspection du département MRB, à l'effet de signer en son nom les cartons d'habilitation électrique B2XL Contrôleur, pris pour les besoins de l'activité de l'entité Mission Inspection.

Article 2

La présente décision annule et remplace la note de département MRB n°2017-D-0267 du 10 avril 2017.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 4 septembre 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Batier', is written over a horizontal line.

Alain Batier
Le Directeur du Département MRB